



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TILLEUL
2 rue du Charron
90150 FRAIS
Compte-rendu du conseil syndical
Du 13 mai 2024
à 18h00

Etaient présents : CONSTANTAKATOS Miltiades, Pierre FIETIER, Bernadette MARTINATO, Michel NARDIN, Farida BASBAS, Marc BLONDE, Alexandre MANCANET, Didier BITSCH

Etait(ent) excusé(e)s : Alain TRITTER, Patrick CLEMENCE, Fanny COLLIN, Bernard GUERRE-GENTON, Virginie MICHELAT, Agnès HASSENBOEHLER

Procuration(s): TRITTER à MANCANET, CLEMENCE à CONSTANTAKATOS, HASSENBOEHLER à BLONDE

Secrétaire de séance : Pierre FIETIER

Invité(e)s présent(e)(s): Mmes BITSCH (Directrice école Fontaine),

Mise à disposition du service informatique de TDE90

Territoire d'Énergie 90 a créé et développé un service informatique intercommunal et inter-collectivités afin d'assister les collectivités du Territoire de Belfort adhérentes dans la gestion de leur informatique. Le conseil syndical doit se prononcer sur le renouvellement ou non de ce service pour les prestations suivantes : informatique de gestion ; dématérialisation ; sauvegarde de données ; Délégué à la Protection des Données ; connecteur pour prélèvement à l'impôt à la source ; cabinet numérique. Le conseil syndical décide à l'unanimité de renouveler son adhésion au service informatique de TDE90 pour les prestations citées et autorise le président à signer tout document afférent à cette délibération.

Groupement de commande par le centre de gestion 90 pour la reliure et la restauration des registres

Le Centre de Gestion propose aux collectivités de passer pour leur compte un groupement de commande destiné à acheter une prestation de reliure et de restauration des registres afin d'optimiser les coûts dans les respects des obligations imposées aussi bien par le code général des collectivités, que par celui du patrimoine. Cette adhésion n'engage le syndicat que s'il passe commande, mais il reste libre de faire autrement s'il trouve un prix plus compétitif ailleurs. Le conseil syndical approuve à l'unanimité ce groupement de commande à l'unanimité et autorise le Président à signer tout document relatif à ce groupement de commande.

DM n°01-2024

Monsieur Le Président explique aux membres du conseil syndical qu'il est nécessaire d'apporter les modifications budgétaires suivantes en investissement afin de pallier une erreur d'écritures au budget 2024. Le Conseil syndical approuve à l'unanimité

Investissement
C/21351 : - 0.05 €
c/28041581 : - 0.05 €

Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil Syndical est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2023, Le Syndicat Intercommunal du Tilleul est amené à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

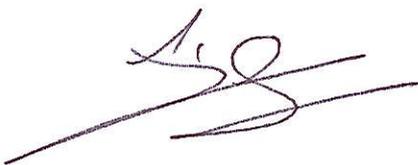
Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant

Séance levée à 18 h 40

Vu pour être affiché le vendredi 17 mai 2024, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le secrétaire de séance
Pierre FIETIER



Le Président
Miltiades CONSTANTAKATOS

